

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DDCT 15 Subventions d'investissement (141 138 euros) à 12 associations situées en quartiers populaires.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5^{ème} Commission,

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 22 février 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 22 février 2021 ;

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 19 000 euros est attribuée à l'association BOKAWA (196977) (19^{ème} arrondissement) pour une action : « Aménagement et équipement pour la partie associative du local » (2021_07624). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 3240 euros est attribuée à l'association BLVDR (197002) (20^{ème} BA) pour une action : « Achat de matériel » (2021_00844). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 3960 euros est attribuée à l'association CQFD BESSIERES COMITE DE QUARTIER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT (13325) (17^{ème} arrondissement) pour une action : « Investissement de travaux et de matériels » (2021_07682). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association IDEOGRAM ARTS, CENTRE DE RECHERCHES THEATRALES (19368) pour une action: « CRT Ideogram Arts – aménagement local » (2021_07525). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 4232 euros est attribuée à l'association LABOMATIQUE (3521) (19^{ème} arrondissement) pour une action : « Matériel cité Chauffourniers » (2021_07634). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association LE DANUBE PALACE (14187) (19^{ème} Arrondissement) pour une action : « Travaux aménagement pour activités-services aux habitants » (2021_07672). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LE SOULIER DES FOUGERES (197261) (20^{ème} Portes) pour une action : « Embellissons notre jardin » (2021_03095). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR - EGDO (17594) (18^{ème} arrondissement) pour une action: « Dynamiser le Club House de l'activité football en club d'EGDO » (2021_07667). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9: Une subvention d'un montant de 11 500 euros est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) (13^{ème} arrondissement) pour une action : « Travaux Môm'Tolbiac » (2021_07575). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association STRATA'JM (33381) (20^{ème} BA) pour une action : « Espace polyvalent 88 rue des Couronnes 75020 » (2021_07510). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11: Une subvention d'un montant de 42 606 euros est attribuée à l'association TATANE (185433) (11^{ème} arrondissement) pour une action : « Rénovation des locaux de Tatane, 28 rue l'Orillon » (2021_07685). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 12: Une subvention d'un montant de 3600 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) (20^{ème} Portes) pour une action : « Aménager le verger avec de nouvelles constructions et structures pour s'asseoir et s'abriter » (2021_07565). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 13: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 141 138 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, domaine fonctionnel P52 Politique de la ville, au chapitre 905, nature 20422 du budget d'investissement 2021 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO